

Pierre BÉLIVEAU, Martin VAUCLAIR, *Traité général de preuve et de procédure pénales*, 13^e édition, Montréal, Éditions Thémis, 2006, 1316 pages, ISBN 1493-020X
Antoine J. BULLIER, *La common law*, 2^e édition, Connaissance du droit, Paris, Dalloz, 2007, 163 pages, ISBN 978-2-247-07141-8
Jacques DESLAURIERS, *Vente, louage, contrat d'entreprise ou de service*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2005, 790 pages, ISBN 2-89127-709-0
Luc HUPPÉ, *Histoire des institutions judiciaires du Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2007, 764 pages, ISBN 978-2-89127-791-4
Didier LLUELLES, Benoît MOORE, *Droit des obligations*, Montréal, Éditions Thémis, 2006, 2324 pages, ISBN 2-89400-221-1
Maurice MARTEL, Paul MARTEL, *Les aspects juridiques de la compagnie au Québec*, volume I, édition spéciale, Montréal, Wilson & Lafleur, Martel Ltée, 2006, 1667 pages, ISBN 2-923355-02-4
Fernand, MORIN, *Lettres à un arbitre*, 2^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2007, 126 pages, ISBN 978-2-89127-799-0
Karine SÉNÉCAL, *Réflexion sur la thérapie génique germinale : aspects juridiques et éthiques*, Montréal, Éditions Thémis, 2007, 203 pages, ISBN 978-2-89400-227-8
Marie-Josée Saroufim, Marie-Sophie Gauthier et Julie Hotte

Volume 39, numéro 1, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026988ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026988ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Saroufim, M.-J., Gauthier, M.-S. & Hotte, J. (2009). Compte rendu de [Pierre BÉLIVEAU, Martin VAUCLAIR, *Traité général de preuve et de procédure pénales*, 13^e édition, Montréal, Éditions Thémis, 2006, 1316 pages, ISBN 1493-020X / Antoine J. BULLIER, *La common law*, 2^e édition, Connaissance du droit, Paris, Dalloz, 2007, 163 pages, ISBN 978-2-247-07141-8 / Jacques DESLAURIERS, *Vente, louage, contrat d'entreprise ou de service*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2005, 790 pages, ISBN 2-89127-709-0 / Luc HUPPÉ, *Histoire des institutions judiciaires du Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2007, 764 pages, ISBN 978-2-89127-791-4 / Didier LLUELLES, Benoît MOORE, *Droit des obligations*, Montréal, Éditions Thémis, 2006, 2324 pages, ISBN 2-89400-221-1 / Maurice MARTEL, Paul MARTEL, *Les aspects juridiques de la compagnie au Québec*, volume I, édition spéciale, Montréal, Wilson & Lafleur, Martel Ltée, 2006, 1667 pages, ISBN 2-923355-02-4 / Fernand, MORIN, *Lettres à un arbitre*, 2^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2007, 126 pages, ISBN 978-2-89127-799-0 / Karine SÉNÉCAL, *Réflexion sur la thérapie génique germinale : aspects juridiques et éthiques*, Montréal, Éditions Thémis, 2007, 203 pages, ISBN 978-2-89400-227-8]. *Revue générale de droit*, 39(1), 265–275. <https://doi.org/10.7202/1026988ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2009

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTULES

Pierre BÉLIVEAU, Martin VAUCLAIR, *Traité général de preuve et de procédure pénales*, 13^e édition, Montréal, Éditions Thémis, 2006, 1316 pages, ISBN 1493-020X.

Pierre Béliveau et Martin Vauclair se sont une fois de plus réunis afin de nous offrir la 13^e édition du *Traité général de preuve et de procédure pénales* dans lequel ils examinent ces deux aspects fondamentaux du droit pénal. La 10^e édition de ce traité a déjà fait l'objet d'une recension dans la *Revue* (volume 34, n^o 1, 2004, p. 207-208).

Cette 13^e édition reprend les mêmes quatre parties que les versions précédentes. La première partie retrace l'histoire et les sources du droit pénal. Les auteurs y rappellent l'origine du droit criminel anglais, ainsi que ses sources constitutionnelles (*Loi constitutionnelle de 1867* et *Charte canadienne des droits et libertés*) et non constitutionnelles (le droit statutaire et la common law).

Dans la deuxième partie, qui regorge de détails fascinants, les deux collaborateurs présentent une étude des composantes du système de justice. Béliveau et Vauclair y abordent le problème éthique qui se pose lorsque l'accu-

sé admet sa culpabilité à son avocat. Trois théories existent quant à l'approche que l'avocat devrait adopter dans une telle situation : l'avocat pourrait, soit demander à la cour de se retirer, soit demander à l'accusé de raconter sa version des faits après avoir entendu la preuve de la poursuite, soit continuer simplement de le représenter. Les auteurs rappellent que la Cour d'appel du Québec a déjà opté en faveur de la première théorie dans la décision *R. c. Legato*, (2003) 172 C.C.C. (3d) 415, par. 88 (C.A.Qc). Ils consacrent également un chapitre complet à l'étude de la fonction du juge, sujet qu'ils connaissent très bien, étant donné qu'ils font eux-mêmes partie de la magistrature (l'honorable Martin Vauclair est juge à la Cour du Québec, alors que l'honorable Pierre Béliveau l'est à la Cour supérieure).

La troisième partie, quant à elle, aborde la preuve pénale en deux chapitres. Dans le premier, les auteurs présentent les principes généraux, tels le fardeau, l'objet et l'admissibilité de la preuve. Dans le deuxième chapitre, ils discutent des règles particulières relatives aux preuves matérielles et aux déclarations. Ils font état des principes des éléments de preuve tirés des personnes et, dans cette partie, expliquent entre autres les

conditions de validité de la surveillance électronique.

Dans la quatrième partie, les coauteurs présentent la procédure pénale en trois chapitres. Les deux premiers concernent respectivement la procédure avant le procès, comme l'arrestation sans mandat, et celle pendant le procès. Le troisième chapitre traite de la contestation des procédures de première instance.

Les auteurs ont profité de cette 13^e édition pour mettre à jour leur ouvrage. Ils y ont apporté certaines modifications, ainsi que des ajouts qui touchent les domaines de la révision de la déclaration sous serment au soutien des mandats, du droit au silence et de l'auto-incrimination. Ils ont pris également en compte les nouvelles dispositions législatives touchant à l'ordonnance de non-publication, à la protection des témoins vulnérables et à la capacité de rendre des témoignages. De plus, le traité tient compte des jugements rendus par la Cour suprême du Canada jusqu'au 31 mai 2006.

Le *Traité général de preuve et de procédure pénales* est une œuvre plus que complète. Il contient une table des matières détaillées, une table de législation divisée en trois parties (constitutionnelle, fédérale et provinciale), plusieurs tables des articles (*Loi sur la preuve au Canada*, *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, *Code criminel*, *Charte canadienne*), une table des auteurs, ainsi qu'un index analytique. Tous ces outils de repérage et de recherche font du traité un ouvrage pratique.

Pour conclure, nous avons grandement apprécié cet ouvrage qui, par sa présentation et la diversité des sujets dont il traite, saura captiver quiconque démontre un intérêt pour le droit pénal. Il intéressera autant le juriste que le profane. Le *Traité général de preuve et de procédure pénales* est devenu, au fil des années, un incontournable.

**Marie-Josée
SAROUFIM
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa**

Antoine J. BULLIER, *La common law*, 2^e édition, *Connaissance du droit*, Paris, Dalloz, 2007, 163 pages, ISBN 978-2-247-07141-8.

Ce livre ne propose pas une étude approfondie de la common law, mais se veut plutôt une introduction à ce système juridique qui, comme le souligne l'auteur, est l'un des plus importants du monde. L'ouvrage compte 10 chapitres et en dresse un portrait dans plusieurs pays anglophones, soit le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Inde.

Dans son chapitre introductif, l'auteur commente le lien particulier qui unit la common law et la langue anglaise. En effet, l'une et l'autre sont si intimement liées qu'il en est difficile de les dissocier. Il démontre aussi comment cette connexité apporte son lot de problèmes langagiers.

Dans les chapitres qui suivent, Bullier explique comment l'implantation du droit anglais s'est faite aux États-Unis et dans les dominions. Il présente ensuite quelques notions importantes de la common law, tels l'État et la *rule of law*. En droit public britannique, l'État est remplacé par la notion de Couronne, qui inclut, entre autres, le gouvernement britannique et l'organe de poursuite devant les tribunaux de l'Angleterre-Galles. Au Canada, elle prend plutôt le sens d'entité fédérée ou province. La *rule of law*, quant à elle, représente cette idée de suprématie de la règle de droit. Elle vient restreindre les pouvoirs du gouvernement en lui imposant le respect des lois.

L'auteur poursuit son étude avec une description des gens de droit, parmi lesquels on peut compter les *solicitors*, les *barristers* et les juges. Dans cette partie, Bullier porte une attention particulière aux *moots*, ces procès simulés auxquels tout étudiant doit participer au cours de sa formation universitaire. La common law forme non seulement des théoriciens, mais également des praticiens; elle se distingue ainsi de l'approche civiliste. Cette vision me semble meilleure car elle permet aux étudiants de connaître les diverses façons de s'adresser à la cour et de maîtriser ses pratiques orales. On forme non seulement des juristes qui connaissent le droit, mais aussi des juristes capables de plaider dès la fin de leur formation.

Il s'attarde par la suite à l'étude des juridictions, dans un chapitre où il présente diverses

cours de common law, l'appel et le rôle d'une cour suprême. Bullier note qu'en common law, l'appel d'une décision d'un tribunal n'est permis que si un texte législatif le prévoit et que la cour suprême, cette juridiction de dernière instance, contrôle tant la légalité des actes administratifs que la constitutionnalité des lois. Il consacre le chapitre suivant à la police et rapporte que cette dernière possède un rôle tout à fait différent de celui qu'on lui connaît dans les pays de tradition civiliste. En effet, la police aide la Couronne lors des poursuites: elle est chargée de préparer les dossiers et de récolter les preuves. Le procès de common law et la procédure pénale sont aussi expliqués et décrits avec soin. Bullier fait la distinction entre le système inquisitoire, où le juge joue un rôle actif dans la récolte des preuves, et l'accusatoire, où il se contente d'un rôle plus passif. Un chapitre est voué à la démocratie judiciaire et la place qu'elle occupe dans la common law. L'auteur y explique l'*habeas corpus*, cette ordonnance rendue par un juge demandant à celui qui détient une personne de se présenter en cour afin de décider si la cause d'emprisonnement est légale, et de son importance.

Dans le dernier chapitre, l'auteur discute du concept de codification et de sa compatibilité avec la common law. En comparant les États anglophones, il dresse aussi la liste des convergences et des divergences des nombreux systèmes de common law. Il constate entre autres que les États-Unis, le Canada et l'Australie, qui ont tous adopté le

système de common law, sont des fédérations. Il mentionne également que toutes les cours supérieures du monde anglophone pratiquent la *judicial review*, ce contrôle de légalité des actes administratifs.

L'ouvrage, qui en est à sa deuxième édition, comporte une courte table des matières et un index alphabétique bien conçu.

Cette introduction à la common law sera très utile aux personnes qui sont peu familières avec ce système juridique. Antoine J. Bullier réussit, en exposant les forces et l'importance de celui-ci, à nous faire comprendre pourquoi la common law est un système de droit incontournable.

**Marie-Josée
SAROUFIM
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa**

Jacques DESLAURIERS, *Vente, louage, contrat d'entreprise ou de service*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2005, 790 pages, ISBN 2-89127-709-0.

Avec comme objectif de pallier la difficulté des étudiants et des professeurs à trouver des sources doctrinales traitant des principaux contrats nommés, c'est-à-dire la vente, le louage, le contrat d'entreprise ou de service, Jacques Deslauriers a choisi d'écrire ce livre dont la parution remonte déjà à deux ans.

Tout comme son titre l'indique, le but de l'ouvrage est de présenter ces trois contrats

nommés, de manière détaillée et logique. Dans un premier temps, l'auteur traite de la vente. Il aborde, entre autres, la promesse de vente et, dans cette partie, il expose les recours en cas d'inexécution de la promesse de vente. Il discute de l'action en passation de titre et de toutes ses étapes, telles la mise en demeure et les mesures provisionnelles. Ce qui est le plus intéressant est que l'auteur décrit en détail le contenu de la déclaration de l'action en passation de titre. En effet, il mentionne ce qu'il faut alléguer, les conclusions que l'on doit demander, ainsi que les défenses que la partie adverse pourrait opposer. Il termine en expliquant le jugement et ses effets. Ensuite, l'auteur examine la résolution de la promesse de vente, la réclamation en dommages-intérêts, lorsque cette dernière est appropriée, et l'évaluation de ceux-ci. Dans un deuxième temps, l'auteur traite du louage et, enfin, du contrat d'entreprise ou de service. L'ouvrage contient de nombreuses références au *Code civil du Bas Canada*, au *Code civil du Québec*, à diverses législations, ainsi qu'à la jurisprudence et la doctrine les plus récentes.

En ce qui concerne les outils de repérage et de recherche, ce volume ne nous permet malheureusement pas de retrouver facilement ou efficacement la jurisprudence citée à travers le livre, puisque la table de jurisprudence ne nous renvoie pas aux pages où celle-ci est citée. Toutefois, l'ouvrage contient un court index analytique divisé en trois parties (vente, louage, contrat d'entreprise ou de service).

Pour conclure, nous avons apprécié le contenu exhaustif de l'ouvrage de même que sa présentation. Il nous semble que cette œuvre sert bien à la fois les étudiants, qui y trouveront un bon manuel, et les juristes, qui y découvriront une quantité de références jurisprudentielles et doctrinales. Somme toute, l'auteur semble avoir atteint son objectif qui consistait à donner aux étudiants et aux praticiens un outil de travail et de référence complet.

**Marie-Josée
SAROUFIM
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa**

Luc HUPPÉ, *Histoire des institutions judiciaires du Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2007, 764 pages, ISBN 978-2-89127-791-4.

Avec les deux paliers de gouvernement qui encadrent les 10 provinces et les 3 territoires, la complexité du système judiciaire canadien rend la synthèse des rôles de ses institutions très difficile. Les institutions judiciaires, indépendantes du pouvoir politique du Canada, occupent aujourd'hui une place de premier plan dans cette démocratie. Cela, cependant, résulte d'une longue évolution historique. Le but de l'ouvrage *Histoire des institutions judiciaires du Canada* est de bien faire comprendre cette évolution. Aussi, ce livre propose aux juristes de mesurer les rapports entre le droit et le pouvoir. Jamais en-

core un auteur n'avait réalisé le défi de produire un ouvrage complet sur le sujet. C'est donc une première canadienne que réalise Luc Huppé en publiant ce livre.

Divisée en deux parties, *Histoire des institutions judiciaires du Canada* relate en premier lieu l'émergence et l'organisation des institutions judiciaires au Canada et, dans la seconde partie, leur consolidation et leur rayonnement. Ces deux parties, elles-mêmes subdivisées en chapitres chronologiques, illustrent autant l'évolution de la structure judiciaire que le statut de la magistrature à chaque époque.

Dans la première partie de l'ouvrage, le lecteur voyagera à travers les premières années des colonies canadiennes, de 1496 à 1867. Luc Huppé y explique la façon dont les institutions judiciaires canadiennes furent implantées, autant sous les régimes français qu'anglais. Le deuxième chapitre est consacré au développement des institutions judiciaires avant la Confédération. L'évolution des structures judiciaires y est étudiée aux époques de l'expansion coloniale et de l'avènement du gouvernement responsable en 1867.

La deuxième partie porte sur l'époque contemporaine des institutions judiciaires canadiennes. Elle propose un survol des années 1867 à 2005. *L'accession du système judiciaire à l'autonomie*, premier chapitre de cette seconde partie, englobe la mise en place de la confédération canadienne et l'accession du Canada à l'indépendance en

1931. L'affirmation des identités et la révolution des droits fondamentaux, périodes actuelles de l'histoire judiciaire du Canada, sont expliquées au deuxième chapitre, intitulé « L'apprentissage du pouvoir judiciaire ».

Considérant la nature de ce livre, les outils de repérage, quoique peu nombreux, sont bien utiles. Une table des matières, aux premières pages du livre, détaille le contenu de l'œuvre de Luc Huppé. L'ouvrage comporte également une bibliographie propre aux régions géographiques, couvrant la jurisprudence et la doctrine canadiennes, celles des provinces maritimes, du Québec et finalement, de l'Ontario. Cette bibliographie ne renvoie cependant pas aux pages du texte où la jurisprudence et la doctrine ont été citées.

L'Histoire des institutions judiciaires du Canada comble une carence, soit le manque de documentation contemporaine sur le sujet. Quiconque s'intéresse aux fondements et aux sources des institutions judiciaires y trouvera certainement son compte et les juristes pourront mieux comprendre les liens existant entre les institutions judiciaires et le droit. L'ouvrage de Luc Huppé est un incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire, au droit et aux institutions judiciaires.

**Marie-Sophie
GAUTHIER**
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Didier LLUELLES, Benoît MOORE, *Droit des obligations*, Montréal, Éditions Thémis, 2006, 2324 pages, ISBN 2-89400-221-1.

Au Québec, le droit des obligations représente l'une des branches les plus importantes du droit privé. En effet, le livre cinquième du *Code civil du Québec*, soit les articles 1371 à 2643, y est totalement consacré. Pour cette raison, on comprend que la tâche des auteurs Lluelles et Moore de présenter ce type de droit dans l'œuvre *Droit des obligations* n'était pas des plus faciles. En plus d'expliquer de manière détaillée les règles du droit québécois des obligations, les auteurs privilégient une approche critique du sujet et, dans certains cas, présentent des solutions à d'éventuelles difficultés pouvant survenir en appliquant les règles de droit dans ce domaine. Même si d'autres auteurs québécois avaient déjà relevé le défi d'écrire sur ce sujet complexe, Lluelles et Moore ont le mérite d'y ajouter un côté critique qui était toujours demeuré absent chez les autres. *Droit des obligations* fait suite à une édition parue par les mêmes auteurs en 1998, sous le titre *Droit québécois des obligations*. Cette première édition ne fut qu'une ébauche de ce nouvel ouvrage, sans comparaison possible avec ce dernier.

L'ouvrage comporte deux livres. Le premier, intitulé « La genèse de l'obligation », fait office d'introduction au droit des obligations. On y trouve les notions et les sources des obligations, ainsi que la terminologie propre à ce domaine du droit. Les auteurs

abordent des sujets tels que les contrats, la qualité du consentement, les quasi-contrats ainsi que bien d'autres. Le livre deuxième, quant à lui, est consacré au régime juridique de l'obligation. On y présente l'essence même du droit des obligations, abordant des sujets tels que le contenu contractuel, la force obligatoire des contrats, l'exécution et l'inexécution d'un contrat, ainsi que la transmission des contrats. *Droit des obligations* couvre tous les sujets reliés à ce domaine du droit.

Cet ouvrage peut facilement être utilisé comme livre de référence grâce à son plan détaillé que l'on trouve à ses dernières pages. Une table des abréviations et une table de la doctrine citée, mise à jour au 31 août 2005, aident le lecteur à poursuivre sa recherche sur un sujet précis. La table des législations, celle de la jurisprudence canadienne, anglaise, américaine, et française, mises à jour au 30 novembre 2005, renvoie le lecteur aux paragraphes numérotés dans le texte. Le nombre élevé d'outils de repérage qui se trouvent à la fin de cet ouvrage fait de *Droit des obligations* un instrument incontournable pour une étude approfondie de ce domaine du droit.

Selon nous, *Droit des obligations* est destiné à des étudiants en droit. En effet, il est important de noter que le droit des obligations étant un sujet compliqué en soi, il est souvent difficile pour des novices du droit d'assimiler cette discipline. Pourtant, *Droit des obligations* explique bien en détail la matière. Aussi, *Droit des*

obligations se révélera un outil précieux pour l'étudiant ou le professeur de droit dans le cadre d'une recherche.

**Marie-Sophie
GAUTHIER**
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Maurice MARTEL, Paul MARTEL, *Les aspects juridiques de la compagnie au Québec*, volume I, édition spéciale, Montréal, Wilson & Lafleur, Martel Ltée, 2006, 1667 pages, ISBN 2-923355-02-4.

Dans cette édition spéciale, faisant suite à la deuxième édition de 2005 du même titre, les frères Martel nous dressent un portrait qui se veut des plus accessibles, complets et à jour possible en matière de droit applicable aux compagnies provinciales et aux sociétés par actions fédérales faisant affaire au Québec. Le remaniement du sujet qui y est effectué est d'autant plus approprié avec l'adoption du nouveau *Règlement 45-206 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* et la venue de nouvelles références jurisprudentielles et doctrinales dans ce domaine du droit. Grâce à des références et des juxtapositions de législations en provenance d'autres provinces canadiennes, ainsi que de certains pays de tradition de common law, les auteurs nous présentent le fruit de leurs recherches, à jour au mois de décembre 2005. Tout en privilégiant

une approche pédagogique, cet ouvrage ne manque pas de souligner la particularité du droit corporatif au Québec, soit un amalgame du droit civil pur et de la common law.

Avec 35 chapitres élaborés selon une méthodologie chronologique, les auteurs nous présentent la compagnie dans toutes ses sphères, en débutant par ses origines historiques et constitutionnelles, pour ensuite passer en revue les aspects rattachés à sa formation, à sa constitution et aux activités juridiques qu'elle exerce. De nombreux chapitres sont également consacrés au rôle, aux droits et aux obligations des divers acteurs présents dans la compagnie. En guise de conclusion, les frères Martel évoquent la fin de l'existence corporative puis ouvrent une parenthèse sur les obligations statutaires particulières aux compagnies publiques. L'on remarquera également la présence de nombreux commentaires, comme celui entourant les aboutissements de la nouvelle législation en regard des dispenses accordées relativement à certains types de placements. Une analyse approfondie du célèbre arrêt *Bergeron c. Ringuet*, [1958] B.R. 222 est effectuée sur la légalité des conventions entre actionnaires. En outre, plusieurs exemples d'application de ce domaine du droit en sol québécois, telle la comparaison entre une compagnie et une coopérative, y sont présentés. Dans ce livre, qui constitue avant tout un excellent outil informatif pour les étudiants, l'on découvre la présence de nombreux tableaux qui

se révèlent d'une grande utilité pour l'apprenti juriste.

Comme tout bon ouvrage de doctrine, on y retrouve une table d'abréviations ainsi que de nombreux index analytiques des lois et des réglementations, sans oublier les principaux arrêts cités. Les auteurs suggèrent également un index se rapportant aux références qui sont recommandées pour le lecteur qui désire obtenir une analyse plus poussée d'un aspect précis du droit applicable aux compagnies. L'on se doit de faire mention du mode particulier de pagination employé, qui se réfère aux chapitres au lieu de la méthode traditionnelle. Ce détail qui, à première vue, peut sembler anodin, facilite d'emblée la localisation des multiples notions abordées tout au long de cet écrit.

Idéal pour une étude de ce domaine de droit, *Les aspects juridiques de la compagnie au Québec* correspond davantage aux besoins du milieu universitaire qu'à ceux des professionnels, en raison de la méthodologie explicative et moins analytique choisie par les auteurs. Le public cible trouvera son compte dans cet ouvrage très éducatif qui assure l'acquisition d'une fontaine de connaissances en la matière, ainsi qu'une compréhension aisée d'un sujet qui peut nous laisser perplexe par moment.

Julie HOTTE
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Fernand, MORIN, *Lettres à un arbitre*, 2^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur, 2007, 126 pages, ISBN 978-2-89127-799-0.

Face aux nouveaux défis industriels comme la modernisation des entreprises et la mondialisation, il n'est pas surprenant de remarquer un certain branle-bas dans le domaine des relations de travail. Lorsque les rapports entre représentants patronaux et syndicaux deviennent trop tendus, l'arbitre de grief doit intervenir afin que l'équité soit rétablie. Qui de mieux que le maître incontesté en droit du travail, l'auteur Fernand Morin, pour nous expliquer ce phénomène avec sa deuxième édition de l'ouvrage *Lettres à un arbitre*? En effet, nombreux ont été les commentaires et suggestions en réponse à la première édition de ce livre parue en 2005. Cette année, c'est une version peaufinée abondant, sous la forme de questions et réponses, les diverses fonctions et responsabilités reliées à l'arbitre de griefs qui nous est présentée.

Afin de mettre le lecteur bien en contexte, les rapports collectifs du travail sont abordés en introduction. Ensuite, il est question du comportement que devrait adopter l'arbitre dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ainsi que celui des membres de son entourage avec lesquels il doit travailler. L'enquête et la rédaction d'une décision sont élaborées avant que ne soient évoqués les émoluments versés à un arbitre. S'ensuivent les procédures découlant du dépôt de la décision, ainsi que les nouvelles problématiques et la nécessité de la formation

continue pour l'arbitre de griefs. En guise de conclusion, l'auteur a jugé bon d'énoncer les diverses règles d'éthique, en plus de soumettre une appréciation générale de la profession.

Avec une rédaction davantage pédagogique que théorique et axée sur la pratique, l'auteur nous guide chronologiquement au travers des étapes que doit franchir un arbitre lors du processus d'arbitrage. Les outils de recherches qu'on y trouve sont pertinents tant par leur simplicité — comme c'est le cas de l'index analytique qui servira de repère au novice — que par leur soutien aux recherches des juristes. Par exemple, sur ce dernier point, l'on peut penser à la table de renvois au *Code du travail*, ainsi que les nombreuses notes référant à la jurisprudence pertinente.

Ce livre est sans aucun doute un incontournable pour tous les acteurs qui œuvrent dans un contexte d'emploi où la syndicalisation est présente. Ceci est vrai indépendamment de la nature des relations existant entre les parties. Qu'elles soient sereines ou plutôt tumultueuses, il est toujours bénéfique pour la croissance d'une organisation que ses acteurs saisissent des notions aussi particulières que puisse l'être le règlement de leurs différends. Nous pensons que l'attrait de cet ouvrage est principalement l'impartialité des propos qui y sont tenus par l'auteur et donc l'absence d'un discours partisan comme c'est souvent le cas dans le monde des relations de travail. *Lettres à un arbitre* se situe à mi-chemin entre un ouvrage doctri-

nal et un manuel pédagogique, ce qui lui confère un caractère unique et très complet.

Julie HOTTE
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Karine SÉNÉCAL, *Réflexion sur la thérapie génique germinale : aspects juridiques et éthiques*, Montréal, Éditions Thémis, 2007, 203 pages, ISBN 978-2-89400-227-8.

Le vieillissement de la population en Amérique du Nord amène son lot de questionnement. Au niveau de la recherche médicale, les scientifiques repoussent, plus que jamais, les limites de leurs expériences afin d'arriver à rejoindre les standards qui sont toujours plus élevés. Par exemple, certaines avancées médicales ont démontré la possibilité de constituer un traitement à des maladies héréditaires graves. C'est le cas de la thérapie génique germinale (TGG). En effet, bien qu'aucun essai clinique n'ait été effectué jusqu'à ce jour sur l'être humain, les recherches en la matière ont démontré que ce type de thérapie permettrait non seulement de guérir le sujet même du traitement, mais qu'en plus, elle pourrait prévenir la transmission de la maladie aux générations subséquentes. Cependant, l'application à l'être humain de ce type de thérapie est présentement prohibée par la *Loi sur la procréation assistée et la recherche connexe*. Dans son livre *Réflexion sur la thérapie génique germinale : aspects*

juridiques et éthiques, Karine Sénécal s'exprime sur la légitimité d'une éventuelle application à l'être humain de la TGG.

Afin d'expliquer un sujet aussi complexe qu'est celui de la thérapie génique germinale, l'auteure procède de façon méthodologique. Premièrement, un coup d'œil est jeté sur la controverse scientifique entourant ce type de traitement afin de décortiquer plus facilement le contexte scientifique et les divers aspects techniques de la TGG. Deuxièmement, un survol de l'encadrement normatif, autant au plan international que régional, est offert afin que le lecteur puisse saisir l'ampleur des problématiques éthiques et juridiques. D'emblée, l'auteure mentionne l'absence de comité sur l'éthique biomédicale au Canada, alors qu'en France, ce genre de comité existe depuis une vingtaine d'années. C'est alors qu'elle effectue une comparaison entre les systèmes normatifs nationaux des deux pays par l'entremise de diverses lois telles la *Charte canadienne des droits et libertés*, le *Code criminel* canadien et le *Code pénal* français, les codes civils des deux pays et bien d'autres. En troisième lieu, en guise de suite logique aux sujets précédemment abordés, l'auteure expose une réflexion sur le type d'encadrement à favoriser pour la TGG. Notamment, le respect des principes fondamentaux, telles la dignité, la liberté et l'égalité, ainsi que les règles d'éthique de la recherche, fait figure de ligne directrice pour l'élaboration de normes à suivre lors de l'application de la TGG. En ce qui a trait à

la légitimité de la TGG, l'auteure nous indique qu'il faut lui accorder une vision subjective car chaque cas en est un d'espèce.

Malgré le fait que ce livre traite d'un sujet qui est purement hypothétique, nous trouvons que son étude demeure essentielle. Effectivement, bien qu'aucune thérapie génique germinale n'ait été effectuée sur l'être humain à ce jour, l'auteure nous rappelle qu'il ne faut pas pour autant en négliger la faisabilité. D'ailleurs, avec la conclusion, en avril 2003, du projet de séquençage du génome humain, la réalisation de ce type de traitement sur l'être humain devient de plus en plus envisageable. Les outils mis à la disposition du lecteur sont grandement profi-

tables. Assurément, la liste des abréviations de la terminologie médicale, ainsi que le glossaire sont indispensables pour la bonne compréhension du sujet. La méthodologie présentée au début de l'ouvrage permet de suivre le cheminement de la problématique, d'éviter toute confusion lors de la lecture et peut même constituer un excellent modèle pour l'étudiant qui entreprend un travail sur cette matière. Finalement, une bibliographie est disponible pour ceux qui ont soif de davantage de connaissances.

Julie HOTTE
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa